



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 2741

Texte de la question

M. Éric Jalton alerte M. le ministre des outre-mer sur la décision prise par la compagnie aérienne Air Caraïbes de suspendre ses liaisons hebdomadaires depuis la Guadeloupe, la Martinique en direction de Cuba, à compter du 08 septembre 2012. Cette décision sera lourde de conséquences sur le développement des relations commerciales et culturelles avec Cuba. À ce jour, aucune solution de remplacement n'est envisagée, si ce ne sont des vagues négociations entre Air France et Air Caraïbes pour un éventuel transfert des droits de vol au profit d'Air France. Il sait l'âpreté des négociations et la durée de ces dernières avec le concours de la région Guadeloupe, pour la mise en place de cette relation aérienne régulière avec la République de Cuba. Aujourd'hui, c'est un courant d'affaires estimé à plus d'un million d'euros qui existe et qui est menacé par cette décision. La région Guadeloupe n'a pas ménagé ses efforts dans le cadre de l'intensification de la coopération régionale afin de pérenniser cette liaison entre Cuba et la Guadeloupe. Il demande quelles dispositions urgentes comptent prendre le Gouvernement pour le maintien de cette liaison hebdomadaire Fort de France-Les Abymes-La Havane qui a démontré, d'une part, sa rentabilité intrinsèque et, d'autre part, son utilité pour le développement de liens entre ces trois territoires qui ont un rôle éminent à jouer dans la Grande Caraïbe qui se dessine sous nos yeux et dont nous ne pouvons sur le plan géopolitique être un acteur inopérant ? En outre, et ce n'est pas le moins important, de nombreux projets culturels, de nombreux liens interfamiliaux sont menacés par cette situation, si elle venait à demeurer en l'état.

Texte de la réponse

La société Air Caraïbes est présente à la fois sur le long courrier entre la métropole et la région Antilles-Guyane et sur la desserte régionale des Antilles. Dans le cadre régional, elle effectue la desserte, au moyen d'un Embraer 190 et d'ATR 72, de l'arc antillais et de Cayenne, Belém, Saint-Domingue et la Havane. La desserte régionale opérée par Air Caraïbes a toujours été déficitaire, avec une offre de sièges très supérieure au nombre de sièges vendus, mais elle a longtemps pu être compensée par les résultats positifs de la liaison avec la métropole. Dès 2011 toutefois, la fragilisation croissante du secteur aérien face à la conjoncture économique a touché également Air Caraïbes si bien que la compagnie a pris la décision de réduire son offre régionale. L'Embraer 190, un biréacteur de cent sièges, qui dessert Belém et la Havane, se révèle coûteux en maintenance. Aussi, c'est de cet appareil dont la compagnie a décidé de se séparer. La conséquence immédiate est le désengagement de la compagnie de la liaison Cayenne-Belém et l'arrêt de la liaison Fort-de-France-Saint-Domingue-La Havane, liaison que Air Caraïbes est seule à exploiter. En 2011, 7 550 passagers ont emprunté la ligne Fort-de-France / Pointe-à-Pitre-La Havane (dont 4 087 au départ ou à destination de la Martinique et 3 463 au départ ou à destination de la Guadeloupe), sur une offre de 12 950 sièges. Si la liaison Fort-de-France-Saint-Domingue peut être poursuivie au moyen des ATR 72 que la compagnie conserve, la desserte de La Havane est interrompue en raison de l'indisponibilité d'appareils adaptés. La reprise de la liaison avec Cuba pourrait être assurée par une compagnie française présente dans la région, comme Air France, qui étudie actuellement cette possibilité. L'arrêt de la desserte Fort-de-France-La Havane par Air Caraïbes, le 8 septembre 2012, a entraîné une rupture du service, qui se prolongera le temps nécessaire à l'installation d'une nouvelle compagnie. Dans

l'attente, une escale doit être effectuée à Saint-Domingue, les voyageurs empruntant le tronçon entre les Petites Antilles et Saint-Domingue assuré par Air Caraïbes en ATR et poursuivant jusqu'à La Havane avec la compagnie nationale cubaine Cubana de Aviacion. Quant à la liaison entre Cayenne et Belém, empruntée en 2011 par 9 721 passagers (pour 10 468 sièges offerts), elle est en voie de reprise par la compagnie Surinam Airways, laquelle a déposé une demande de cinquième liberté (droit d'embarquer ou de débarquer dans un Etat tiers des passagers à destination ou en provenance de tout autre Etat contractant) pour une ligne au départ de Paramaribo. Cette demande est en cours de traitement à la direction générale de l'aviation civile. La décision de la compagnie Air Caraïbes provoque un nouveau positionnement de plusieurs compagnies en présence dans la région, dont le schéma global, non encore définitif, devrait se stabiliser d'ici la fin de l'année 2012.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2741

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2012

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4679

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6171